



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/786  
24 février 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quinzième session  
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES  
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission la communication suivante, en date du 17 février 1959, qu'il a reçue de M. C.S. Jha, représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies :

"Me référant au point 6 c) de l'ordre du jour de la quinzième session de la Commission des droits de l'homme, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Arcot Krishnaswami, membre du Parlement indien, pour être réélu membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Cette présentation de candidature est faite avec l'accord du Gouvernement indien."

Notice biographique

ARCOT KRISHNASWAMI, membre du Parlement, 45 ans.

Diplômé du Christian College de Madras et de l'Université de Cambridge. Docteur ès sciences économiques de la London School of Economics. Avocat au tribunal de Grays Inn.

A publié une Etude sur l'évolution de la situation du capital dans l'Inde de 1854 à 1938 et, en 1933, une Etude de la Constitution de l'Inde. A été, de 1942 à 1951, rédacteur en chef du Liberator, quotidien de langue anglaise.

Membre du Parlement depuis 1952. Est également avocat à la Cour suprême.

Membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités - depuis 1954.

Rapporteur spécial de la Sous-Commission, chargé de l'étude des mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses- depuis 1956.

-----